

MAIRIE DE MAZANGÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 15 JUIN 2020

PRÉSENTS : Mmes et MM. Patrick Brionne, Jacques Colas, Didier Declerck, Loïc Esserméant, Dominique Gaudruau, Nathalie Gentes, Corinne Joussard, Renaud Lambert, Vincent Neilz, Mélanie Oudeyer, Jean-Yves Ozan, Jacques Rousselet, Carine Stefanucci, Evelyne Viros.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Nicole Dijon a donné procuration à Mme Evelyne Viros

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Evelyne Viros

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Approuvé le compte de gestion 2019 du service assainissement, établi par le comptable.
- Voté le compte administratif 2019 du service assainissement.
- Affecté le résultat de Fonctionnement 2019 du budget Assainissement (excédentaire de 20 357,49 €) à la section Fonctionnement du budget communal 2020
Affecté le résultat d'Investissement 2019 du budget Assainissement (déficientaire de 16 841,90 €) à la section Investissement du budget communal 2020
- Approuvé le compte de gestion 2019 du budget communal, établi par le comptable.
- Voté le compte administratif 2019 du budget communal.
- Affecté le résultat de Fonctionnement 2019 du budget communal (excédentaire de 267 285,46 €) au budget communal 2020 comme suit :
62 285,46 € en section de Fonctionnement et 205 000 € en section d'Investissement
Affecté le résultat d'Investissement 2019 du budget communal (excédentaire de 12 277,78 €) au budget communal en section d'Investissement 2020
- Maintenu les taux des impôts locaux pour 2020, à 21.25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 49.69 % sur les propriétés non bâties.
Le taux de la taxe d'habitation n'a pas donné lieu à un vote cette année, la loi de Finances prévoyant un gel de ce taux pour 2020 (pour mémoire, il est de 14,60%)
- Voté le budget primitif 2020 de la commune.
- Retenu le devis de l'entreprise SES-Signalisation concernant l'achat de panneaux de rues et numéros de maisons, pour un montant de 3 421,07 € HT, soit 4 105,29 € TTC
- Maintenu les tarifs concernant la restauration scolaire (enfant 3,40 € / adultes 5,40 €)
- Maintenu les tarifs concernant les frais de garderie périscolaire
- Autorisé la signature d'une convention concernant la navette de transport scolaire
- Autorisé la signature d'une convention concernant l'accueil périscolaire du mercredi
- Autorisé la signature d'une convention concernant la restauration scolaire
- Approuvé la liste des membres proposée pour la C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs)

En affaires diverses :

- Décidé par 13 voix et 2 abstentions de ne pas organiser en septembre la Course de côte et la brocante, en raison de la crise sanitaire actuelle
- Pris connaissance que les festivités du 14 juillet n'auraient pas lieu en raison également de la crise sanitaire

Le Maire



Patrick BRIONNE